

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	13

Date de la convocation  
4 décembre 2018

Date d'affichage  
17 décembre 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0

**Séance du 10 décembre 2018**

Le lundi 10 décembre 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Jocelyne CASTON (procuration donnée à Gérard CROZIER), Louis QUAIRE (procuration donnée à Rodrigue ROUBY), Fanny MOREL (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON), Maryvonne CORNU-CHARRIER (procuration donnée à Monique SEGUIN-MANCHON).

Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT.  
Secrétaire de séance : Christophe BURLING.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME :**

**Renforcement du réseau (100% SDED). Dossier n°260060056AER.**

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

<b>Opération : Electrification</b>	
Renforcement du réseau BT suite au raccordement d'un producteur, CAP SUD France, à partir du poste SOULIER.	
<b>Dépense prévisionnelle HT de:</b> .....	<b>51 578,10 €</b>
Dont frais de gestion : 2 456,10 €	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le SDED : .....	51 578,10 €
<b>Participation communale :</b> .....	<b>Néant</b>

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus détaillé.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

  
Le Maire d'Alex,  
Gérard CROZIER

